

Des jeunes de plus en plus diplômés, mais des difficultés d'insertion qui subsistent pour les moins diplômés

En France, pour l'année scolaire 2022-2023, 51 % des jeunes âgés de 14 à 29 ans sont scolarisés, qu'ils soient élèves, étudiants ou apprentis. La durée moyenne des études augmente depuis 2015, sous l'effet de la hausse de la scolarisation dans l'enseignement supérieur, elle-même portée par l'augmentation du nombre de bacheliers. En quarante ans, la proportion de bacheliers dans une génération a augmenté de 50 points pour atteindre près de 80 % en 2023. En 2023, 52 % des jeunes de 25 à 29 ans sont diplômés du supérieur, en hausse de 11 points en vingt ans. À l'inverse, la part de sortants précoces a baissé de 4 points sur la même période et atteint 8 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans en 2023. Fait notable, le nombre d'apprentis a plus que doublé en cinq ans, sous l'impulsion de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 et de l'aide financière exceptionnelle octroyée à partir de 2020.

Près d'un jeune sur quatre sorti de formation initiale depuis un à quatre ans est contraint dans son offre de travail, qu'il soit au chômage, dans le halo autour du chômage ou en sous-emploi. Pour ceux qui ont obtenu un emploi, il s'agit plus souvent d'un contrat à durée limitée que pour les salariés plus âgés, déjà insérés sur le marché du travail. Toutefois, les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale ont davantage bénéficié de l'amélioration sur le marché du travail entre 2015 et 2023 : leur taux de chômage a diminué de 6 points, plus nettement que celui des actifs sortis depuis onze ans ou plus (-2 points). De même, la part des CDD et de l'intérim dans l'emploi des jeunes s'est repliée sur cette période : -9 points. Cependant, la situation des jeunes sortant de formation initiale dépend toujours fortement de leur niveau de diplôme : l'écart de taux de chômage entre les jeunes diplômés du supérieur et ceux peu ou pas diplômés demeure très élevé avec un rapport de 1 à 5.

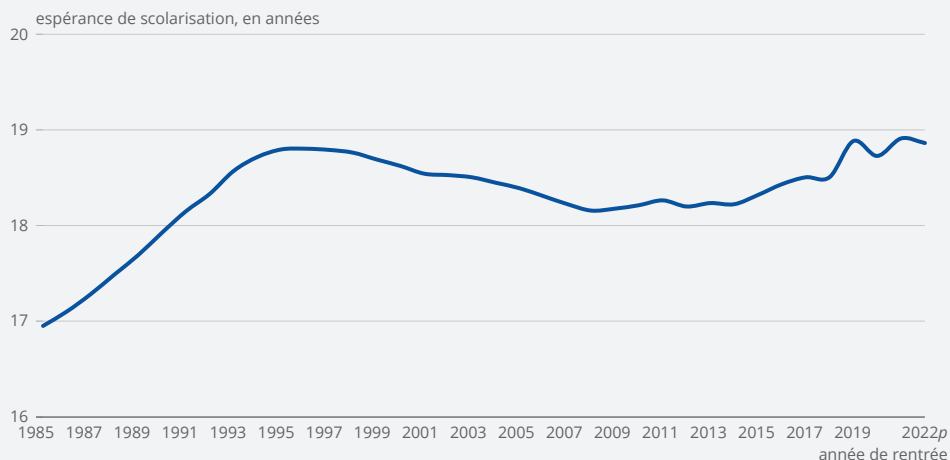
En 2022, près de la moitié des personnes âgées de 18 à 69 ans sorties de formation initiale ont suivi au moins une formation au cours des douze derniers mois. Par rapport à 2016, le recours à la formation à but professionnel est resté stable pour les personnes en emploi, mais a augmenté pour les inactifs et les chômeurs. En effet, le développement et l'utilisation facilitée du Compte personnel de formation (CPF) depuis fin 2019 ont contribué à la très nette hausse du nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 15,7 millions d'élèves, étudiants ou apprentis sont inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé en France : 6,4 millions dans le primaire (maternelle et élémentaire), 6,3 millions dans le secondaire (collèges, lycées, établissements spécialisés de santé, centres de formations des apprentis (CFA)) et 3,0 millions dans l'enseignement supérieur (universités, lycées, écoles, CFA). Au total, 23 % de l'ensemble de la population, tous âges confondus, est scolarisé. Parmi les jeunes de 14 à 29 ans, ce taux de scolarisation atteint 51 %.

Une durée de scolarisation en hausse depuis 2015, surtout dans le supérieur

À la rentrée 2022, l'espérance de scolarisation, qui correspond au nombre d'années pendant lesquelles un enfant âgé de 2 ans peut espérer être scolarisé, est estimée à 18 ans et 11 mois ► [figure 1](#).

► 1. Espérance de scolarisation à l'âge de 2 ans



p : données provisoires.

Lecture : En 2022, l'espérance de scolarisation d'un enfant âgé de 2 ans est de 18,9 années, soit 18 années et 11 mois.

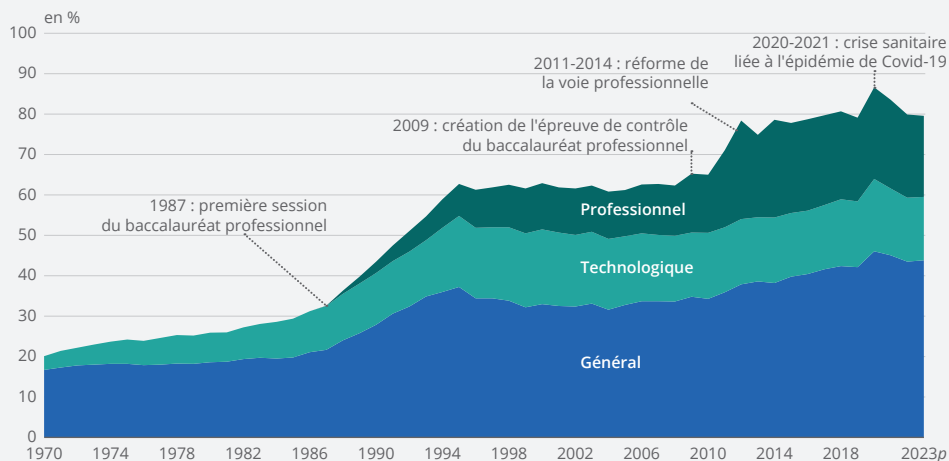
Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte à partir de 1999 et jusqu'en 2012, France à partir de 2013.

Sources : Depp ; Sies ; ministères en charge de l'agriculture et de la santé ; Insee, estimations de population.

Après une forte augmentation entre 1985 et 1995 (1 an et 10 mois), puis une légère baisse jusqu'en 2008, elle s'était stabilisée entre 2008 et 2014 autour de 18 ans et 2 mois sous l'effet de deux évolutions contraires : d'une part, une hausse de la durée d'études espérée dans le supérieur, portée par un accès plus fréquent au baccalauréat et par la réforme licence-master-doctorat ; d'autre part, une baisse dans les premier et second degrés, liée à la diminution des redoublements et à la réforme du baccalauréat professionnel qui s'obtient en trois ans au lieu de quatre. Entre 2014 et 2021, l'espérance de scolarisation a nettement progressé (+1 mois en moyenne par an) : la hausse de la scolarisation dans l'enseignement supérieur s'est poursuivie, tandis que la durée espérée dans le premier et le second degré s'est stabilisée. Elle n'évolue pas entre 2021 et 2022.

Depuis 1985 et l'objectif d'accompagner une part plus importante d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, la proportion de bacheliers dans une génération a augmenté de 50 points, pour atteindre près de 80 % pour la session 2023 : 44 % dans la voie générale, 16 % dans la voie technologique et 20 % dans la voie professionnelle ► **figure 2**. Après un palier dans les années 2000 (1995-2010), autour de 62 %, cette proportion est ensuite repartie à la hausse sous l'impact de la réforme de la voie professionnelle (suppression du brevet d'études professionnelles (BEP) préparé en deux ans, baccalauréat professionnel en trois ans). En 2020 et 2021, avec les aménagements liés à la crise sanitaire, la proportion de bacheliers a fortement augmenté avant de retrouver, depuis 2022, son niveau d'avant-crise.

► 2. Proportion de bacheliers dans une génération selon la voie



p : données provisoires.

Lecture : À la session 2023, 43,8 % d'une génération est titulaire du diplôme du baccalauréat général. Il s'agit de la proportion que l'on observerait dans une génération si les individus se comportaient, à chaque âge, de la même façon que les individus se présentant à la session observée (en termes de taux de candidature et de réussite à chaque âge).

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France hors Mayotte depuis 2001.

Sources : Depp, systèmes d'information Ocean, Cyclades ; ministère chargé de l'agriculture ; Insee, estimations démographiques ; traitement Depp.

De plus en plus de diplômés délivrés dans l'enseignement supérieur

En 2022, 785 000 diplômes de l'enseignement supérieur ont été délivrés, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2007. Le nombre de diplômés délivrés dans le supérieur a continûment augmenté entre 1985 et 2004, avant de baisser jusqu'en 2007 en raison de la disparition des diplômes d'études universitaires générales (Deug) et des maîtrises, puis d'augmenter à nouveau jusqu'en 2021. Plus récemment, il a bondi en 2020 et en 2021, en raison de l'aménagement des conditions d'examen dans le contexte de crise sanitaire, avant de se replier légèrement en 2022.

En vingt ans, la part de diplômés du supérieur a augmenté de près de 11 points parmi les personnes âgées de 25 à 29 ans, jusqu'à atteindre 52 % en 2023. À l'inverse, la part de **sortants précoces** parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans, c'est-à-dire de jeunes **peu ou pas diplômés** et ne suivant aucune formation, a diminué de près de 4 points durant la même période (8 % en 2023 après 11 % en 2003), ce qui place favorablement la France parmi les pays d'Europe pour cet indicateur ► **encadré**.

Les disparités de niveau de diplôme sont fortes selon l'origine sociale : en 2023, 27 % des personnes âgées de 25 à 44 ans dont les parents forment un ménage à dominante ouvrière ou sans emploi sont diplômées du supérieur, contre 76 % pour les personnes dont les parents composent un ménage à dominante cadre ou intermédiaire [Insee, 2024]. Observés jusqu'en 2023, les parcours des jeunes entrés en 6^e en 2007 sont également marqués par l'influence familiale. Les enfants de cadres ont plus de chances de poursuivre des études longues et, au-delà de l'origine sociale, l'implication des parents dans la scolarité ou leurs aspirations pour l'avenir sont aussi des leviers pour la poursuite d'études [Rinaldo *et al.*, 2025].

► Encadré – En France, davantage de diplômés du supérieur qu'en Europe, mais aussi davantage de personnes ni en emploi, ni en études, ni en formation

En 2023, 8 % des jeunes de 18 à 24 ans sont sortis précocement du système scolaire en France, une proportion inférieure à la moyenne des pays de l'Union européenne (UE), à 10 %. De façon plus nette, la part de diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans dépasse sensiblement la moyenne européenne : 52 % contre 43 %. De plus, la France se situe au-delà des objectifs du cadre stratégique « éducation et formation » de l'UE pour la période 2021-2030 pour ces deux indicateurs : limiter à 9 % la part de sortants précoces parmi les 18-24 ans et dépasser 45 % de 25-34 ans diplômés du supérieur. Dans la plupart des pays, entre 2018 et 2023, la part des sortants précoces a baissé, et celle des diplômés du supérieur a augmenté. En France, ces deux indicateurs évoluent dans des proportions proches de la moyenne européenne (-1 point pour les sortants précoces depuis 2018, et +5 points pour les diplômés du supérieur).

En matière d'insertion des jeunes, la position française par rapport à la moyenne européenne est plus contrastée. Le taux d'activité des 15-29 ans en France est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE (+1 point) avec un taux de chômage plus élevé (+2 points pour la France) et un taux d'emploi un peu plus faible (-1 point). Par ailleurs, la part de jeunes de 15-29 ans **ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)** est aussi un peu supérieure en France (12 %) qu'en moyenne dans l'UE (11 %).

Néanmoins, l'écart de taux d'activité à la moyenne de l'UE varie selon l'âge : il est supérieur d'un point pour les 15-24 ans, en augmentation depuis 2020 du fait du recours plus fréquent à l'apprentissage, et supérieur de 3 points pour les 25-29 ans. En France, comme dans l'UE, le taux d'activité des jeunes femmes est inférieur à celui des jeunes hommes : cet écart est plus marqué pour la moyenne européenne (-7 points) qu'en France (-5 points) tandis qu'il est quasi nul dans les pays scandinaves. La part de jeunes qui travaillent à temps partiel parmi les jeunes est moins forte en France (17 %) qu'en moyenne dans l'UE (24 %). Dans la quasi-totalité des pays (hormis la Roumanie), le recours au temps partiel est supérieur chez les jeunes femmes.

Une surreprésentation des femmes dans le supérieur, notamment dans les filières paramédicales et sociales

Les femmes sortant de formation initiale sont plus souvent diplômées du supérieur : c'est le cas de 58 % de celles sorties entre 2020 et 2022, contre 47 % des hommes. De leur côté, les hommes sont plus souvent diplômés du secondaire (41 % possèdent au plus un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), BEP ou baccalauréat, contre 35 % des femmes) ou peu ou pas diplômés (12 % ont un brevet des collèges ou aucun diplôme, contre 8 % des femmes).

Certaines filières du supérieur sont davantage suivies par des femmes que par des hommes. C'était déjà le cas il y a vingt ans, en particulier dans les écoles paramédicales et sociales, dont elles représentent 86 % des diplômés en 2022. Par ailleurs, la surreprésentation des femmes s'est accentuée parmi les diplômés de santé des universités, passant de 57 % il y a vingt ans à 65 % en 2022.

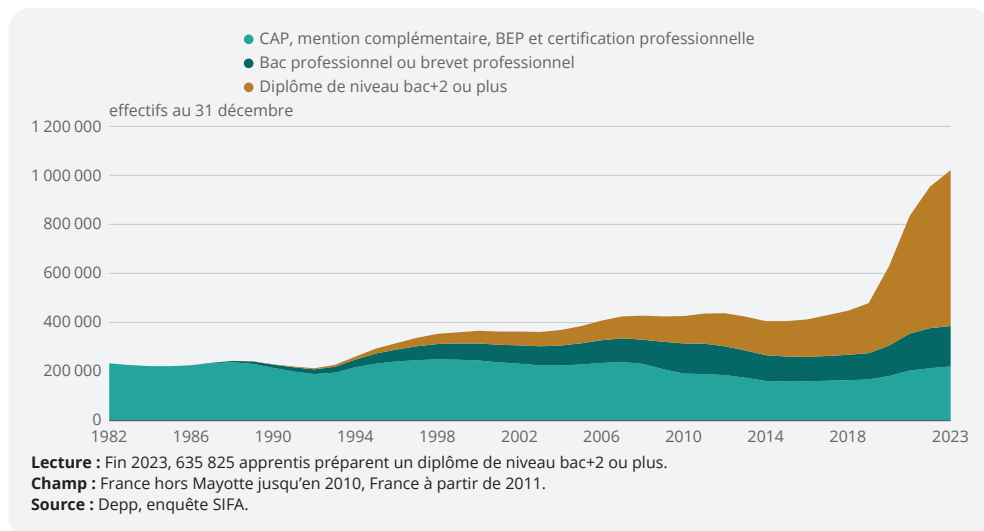
À niveau de diplôme préparé égal, les femmes sont surreprésentées dans les spécialités des services (au sens de la nomenclature des spécialités de formation, par exemple les services aux personnes), notamment dans les formations de brevet de technicien supérieur (BTS) et de diplôme universitaire de technologie (DUT). Elles sont en revanche largement minoritaires dans les spécialités de production (27 % des diplômés de DUT de production, par exemple pour les spécialités informatiques ou de statistiques et informatique décisionnelle) et parmi les diplômés des formations d'ingénieurs (28 %), même si leur part a légèrement augmenté depuis vingt ans.

Un essor de l'apprentissage impulsé par la loi de 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et par l'aide exceptionnelle instaurée en 2020

En 2023, 22 % des jeunes de 15 à 29 ans en formation initiale occupent un emploi, 9 points de plus qu'en 2017. Le cumul emploi-études a ainsi fortement progressé du fait notamment de la hausse de l'apprentissage.

Sous l'impulsion de la loi de 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui comprend notamment plusieurs mesures visant à développer l'apprentissage [Louvet, 2025], puis avec la mise en place à l'été 2020 d'une aide exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis, le nombre de jeunes inscrits en CFA a plus que doublé en cinq ans pour atteindre 1 021 500 en décembre 2023 ► **figure 3** [Jounin *et al.*, 2025]. Cette hausse sans précédent est particulièrement marquée dans l'enseignement supérieur, devenu majoritaire au sein de l'apprentissage. En 2023, 62 % des apprentis préparent un diplôme du supérieur, contre 39 % en 2017 et 2 % en 1992.

► 3. Nombre d'apprentis par niveau de diplôme



Corollaire de l'augmentation du nombre d'apprentis dans le supérieur, les formations préparées en apprentissage relèvent désormais davantage des spécialités de formation des services que de celles de la production : 63 % des apprentis suivent une formation dans le domaine des services en 2023, contre 42 % en 2017. La part des femmes parmi les apprentis augmente, même si elles restent minoritaires : en 2023, elles représentent 43 % des apprentis, contre 33 % en 2017. Les filles de 15 à 19 ans suivent deux fois moins souvent un apprentissage que les garçons de même âge. Cette différence en fonction du genre ne s'observe plus à partir de 20 ans.

Dans l'enseignement supérieur universitaire, les apprentis sont d'origine sociale plutôt moins favorisée que les étudiants de la voie scolaire. C'est l'inverse dans le secondaire. Les apprentis s'insèrent mieux sur le marché du travail que leurs homologues de la voie scolaire, notamment dans le secondaire, ce qui s'explique en partie par des différences de profil (âge, sexe et origine sociale). L'insertion des apprentis peut également être différente de celle des élèves ou étudiants en raison d'autres caractéristiques, plus difficiles à mesurer, comme la motivation, le réseau de l'entourage ou la connaissance des codes du monde du travail. La meilleure insertion professionnelle des apprentis peut aussi être liée au fait que l'apprentissage permet de rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise : 27 % des apprentis de niveau CAP à BTS sortis de formation en 2022 sont toujours chez le même employeur 6 mois après la fin de leur formation [Antoine *et al.*, 2023].

Plus de chômage et des conditions d'emploi moins favorables en début de vie active

En 2023, 85 % des jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans, c'est-à-dire entre début 2019 et fin 2022, sont actifs au sens du BIT, qu'ils soient en emploi (73 %) ou au chômage (12 %) ► **figure 4**. Ils accèdent progressivement à l'emploi, notamment pérenne.

► 4. Situation d'activité en 2023, selon le niveau de diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

en %

Situation d'activité et durée de sortie de formation initiale	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Baccalauréat ou équivalent	CAP, BEP ou équivalent	Peu ou pas diplômés	Ensemble
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Taux d'activité	94,5	88,4	81,1	82,8	57,0	85,3
Taux d'emploi	86,8	78,7	66,3	68,2	32,8	73,1
Part de chômage	7,7	9,7	14,7	14,6	24,2	12,1
Part du halo autour du chômage	2,5	6,8	8,5	7,9	16,6	6,6
Part d'inactifs hors halo	3,0	4,8	10,5	9,4	26,4	8,2
Taux de chômage ¹	8,1	11,0	18,2	17,6	42,5	14,2
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Taux d'activité	94,1	92,8	87,9	84,2	69,1	86,3
Taux d'emploi	90,7	89,3	82,9	78,8	61,6	81,4
Part de chômage	3,4	3,6	5,0	5,4	7,5	4,9
Part du halo autour du chômage	2,2	2,4	4,1	4,3	8,3	4,1
Part d'inactifs hors halo	3,7	4,7	8,0	11,5	22,6	9,6
Taux de chômage ¹	3,6	3,8	5,7	6,4	10,9	5,6

¹ Parmi les actifs.

Lecture : En 2023, parmi les jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale et diplômés du supérieur long, 94,5 % sont actifs (en emploi ou au chômage).

Champ : France hors Mayotte, personnes de 60 ans ou moins, vivant en logement ordinaire, sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Le **taux de chômage au sens du BIT** parmi les actifs est d'autant plus élevé que l'arrivée sur le marché du travail est récente : en 2023, il est de 14 % pour les jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans, contre 9 % des actifs sortis depuis cinq à dix ans de formation initiale et 6 % des actifs sortis de formation initiale depuis onze ans ou plus. De plus, les jeunes récemment sortis de formation initiale sont plus nombreux que les personnes plus âgées à souhaiter travailler mais sans remplir les conditions pour être considérés comme chômeurs (**halo autour du chômage**).

Lorsque les jeunes sont en emploi, les caractéristiques des emplois occupés sont également moins favorables que celles des personnes plus âgées. Les contrats à durée limitée sont plus fréquents en début de carrière : 18 % des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis un à quatre ans sont en CDD (contre 6 % des sortis depuis onze ans ou plus), 5 % sont en intérim (contre 1 %) et 5 % en alternance ou stage (contre moins de 1 %) ► **figure 5**. Inversement, ils occupent moins souvent un poste de fonctionnaire ou en CDI (65 % contre 77 %) et sont moins souvent indépendants (7 % contre 15 %).

► 5. Caractéristiques des emplois en 2023, selon le niveau de diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

en %

Caractéristiques des emplois et durée de sortie de formation initiale	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Baccalauréat ou équivalent	CAP, BEP ou équivalent	Peu ou pas diplômés	Ensemble
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Part de temps partiel	8,9	8,1	19,2	12,5	29,9	12,8
Part de sous-emploi	3,4	3,8	10,7	7,2	17,0	6,3
Part d'emplois en CDD, intérim, alternance ou stage	20,9	29,0	34,8	29,8	47,4	27,4
Part d'employés ou ouvriers peu qualifiés	4,2	15,6	34,9	38,9	61,2	19,1
Salaire mensuel net médian en euros ¹	2 000	1 500	1 370	1 380	1 200	1 600
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Part de temps partiel	15,1	16,1	16,6	17,9	25,2	17,5
Part de sous-emploi	2,8	2,7	4,5	4,3	7,4	4,1
Part d'emplois en CDD, intérim, alternance ou stage	5,1	5,2	7,5	8,7	12,8	7,4
Part d'employés ou ouvriers peu qualifiés	2,3	5,4	14,7	27,1	43,0	16,3
Salaire mensuel net médian en euros ¹	2 650	2 100	1 800	1 700	1 500	1 900

¹ En moyenne sur les années 2021, 2022 et 2023.

Lecture : En 2023, 8,9 % des diplômés du supérieur en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans travaillent à temps partiel.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi, sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2023.

Les jeunes sont moins souvent à temps partiel que leurs aînés. Toutefois, dans cette situation, ils sont plus nombreux à souhaiter travailler davantage. 6 % des personnes en emploi sorties depuis un à quatre ans de formation initiale sont en situation de **sous-emploi**, contre 4 % de ceux sortis depuis onze ans ou plus de formation initiale. Au total, près d'un jeune sur quatre (23 %) sorti de formation initiale depuis un à quatre ans est contraint dans son offre de travail, qu'il soit au chômage, dans le halo autour du chômage ou en situation de sous-emploi.

Enfin, en 2023, les jeunes en emploi touchent des salaires plus faibles que les autres salariés : un salaire net médian de 1 600 euros tous temps de travail confondus pour les personnes sorties depuis un à quatre ans de formation initiale, contre 1 900 euros pour celles sorties depuis onze ans ou plus. Cela s'explique en partie par des différences de statut ou d'ancienneté dans l'emploi.

Une situation des jeunes sur le marché du travail globalement en amélioration depuis 2015

Depuis 2015, la situation des jeunes sur le marché du travail s'est globalement améliorée, pour se rapprocher de celle des personnes plus âgées, à l'exception de la période de crise liée à l'épidémie de Covid-19.

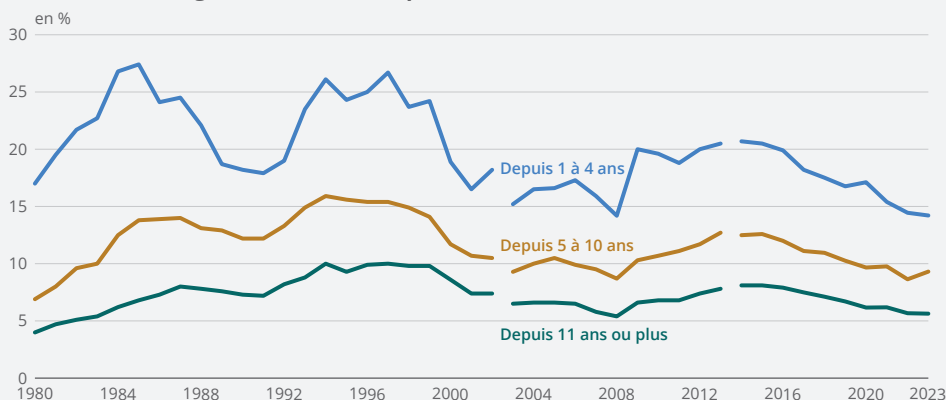
En premier lieu, leur taux d'activité, stable entre 2015 et 2019, a atteint un point bas en 2020, au moment de la crise sanitaire, avant de remonter à des niveaux supérieurs à l'avant-crise. Parmi les actifs, le taux de chômage des personnes sorties depuis un à quatre ans de formation initiale a diminué de 6 points entre 2015 et 2023, contre -2 points pour les actifs sortis depuis onze ans ou plus ► **figure 6**. Le rapport reste toutefois de 1 à 2,5 en défaveur des plus jeunes. Cette baisse chez les plus jeunes s'explique par la hausse de la part d'emplois en CDI. Ainsi, la part des CDD hors apprentissage et de l'intérim dans l'emploi des jeunes s'est repliée (-9 points entre 2015 et 2023) tandis que celles des CDI hors apprentissage (+5 points) et de l'apprentissage (+2 points) ont augmenté.

Certes, les nouveaux arrivants sur le marché du travail ont davantage pâti de la crise sanitaire, car les CDD et l'intérim ont été une variable d'ajustement pour les employeurs. En conséquence, la part de personnes contraintes dans leur offre de travail a ponctuellement augmenté de 3,5 points entre 2019 et 2020 pour les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, contre 2,0 points pour les personnes sorties de formation initiale depuis onze ans ou plus. Le sous-emploi a en effet fortement augmenté en 2020 quelle que soit l'ancienneté sur le marché du travail, mais le halo autour du chômage a bondi principalement pour les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale. La part de jeunes contraints dans leur offre de travail a ensuite retrouvé une tendance baissière pour atteindre 23 % en 2023, alors qu'elle était de 32 % entre 2014 et 2016.

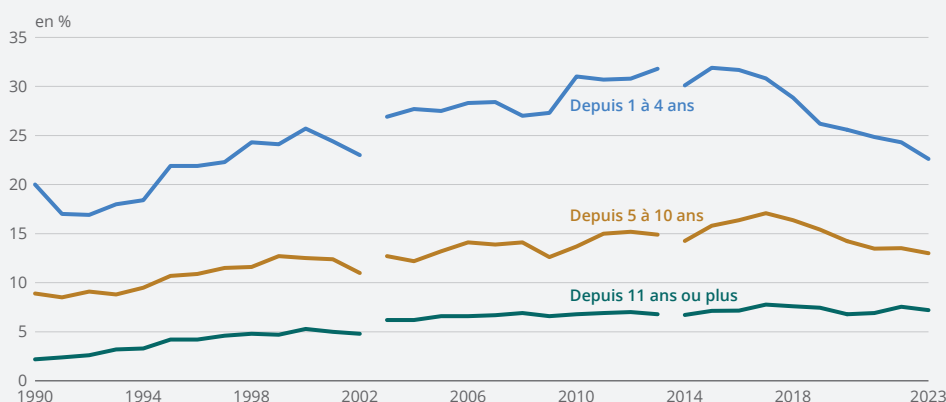
Ces évolutions illustrent l'habituelle plus grande sensibilité des entrants sur le marché du travail aux aléas conjoncturels. Le chômage des jeunes avait beaucoup augmenté jusqu'au milieu des années 1980 à la suite du choc pétrolier, puis lors de la récession de 1992-1993 et de la crise économique de 2008-2009. Inversement, il a davantage baissé que pour les actifs plus anciens sur le marché du travail lors des périodes plus favorables.

► 6. Taux de chômage, part des CDD et de l'intérim dans l'emploi selon la durée depuis la sortie de formation initiale

a. Taux de chômage selon la durée depuis la sortie de formation initiale



b. Part des CDD et de l'intérim dans l'emploi selon la durée depuis la sortie de formation initiale



Note : À la suite des changements de questionnaires en 2013 puis en 2021, les données ont été rétroalées afin de rendre comparables les années 2003-2013 d'une part, les années 2014 et ultérieures d'autre part.

Lecture : En 2023, parmi les actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, 14,2 % sont au chômage ; parmi les personnes en emploi sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, 22,6 % travaillent en CDD ou intérim.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France hors Mayotte à partir de 2014, personnes vivant en logement ordinaire, actives ou en emploi, sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi annuelles jusqu'en 2002, enquêtes Emploi en continu à partir de 2003.

42 % des jeunes actifs peu ou pas diplômés sont au chômage

Les moins diplômés accèdent plus difficilement à l'emploi : en 2023, parmi les jeunes diplômés au plus du baccalauréat et sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, le taux de chômage atteint 22 %, contre 9 % parmi les diplômés du supérieur. Il monte à 42 % pour les peu ou pas diplômés. Depuis 2018, le taux de chômage parmi les sortis de formation initiale depuis un à quatre ans a proportionnellement plus baissé pour les diplômés du supérieur que pour les peu ou pas diplômés.

Ces derniers sont également beaucoup plus souvent inactifs au sens du BIT, dans le halo autour du chômage ou non (43 %, contre 7 % des diplômés du supérieur).

Lorsqu'ils travaillent, les jeunes les moins diplômés occupent plus souvent des emplois à durée limitée (CDD, intérim, alternance ou stage). Parmi les jeunes en emploi sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, c'est le cas de 35 % des diplômés au plus du baccalauréat, 12 points de plus que pour ceux diplômés du supérieur. De plus, les jeunes diplômés ayant au plus un baccalauréat travaillent deux fois plus souvent à temps partiel que ceux diplômés du supérieur (19 % contre 9 %), et trois fois plus subissent cette situation (11 % travaillent à temps partiel alors qu'ils souhaitent travailler plus, contre 3 % des diplômés du supérieur). Ces difficultés sont particulièrement prégnantes pour les peu ou pas diplômés, qui occupent un emploi à durée limitée dans 47 % des cas, et travaillent à temps partiel dans 30 % des cas. Au total, parmi les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, les peu ou pas diplômés sont trois fois plus souvent contraints dans leur offre de travail que les diplômés du supérieur, avec respectivement 46 % et 15 % d'entre eux qui sont au chômage, dans son halo ou en situation de sous-emploi. Cette différence en fonction du niveau d'études a peu évolué par rapport à 2014, année où ces proportions s'élevaient à 55 % et 21 %. Sur la période, la hausse de la part des diplômés du supérieur ne s'accompagne pas d'une contrainte plus forte sur leur offre de travail.

Le niveau de qualification de l'emploi exercé est également très lié au niveau d'études : près de la moitié des **diplômés du supérieur long** (niveau bac+3 ou plus) sortis depuis un à quatre ans de formation initiale occupent un emploi de cadre contre moins de 5 % à tout autre niveau de diplôme. À l'inverse, 81 % des jeunes diplômés au plus du baccalauréat occupent un emploi d'employé ou ouvrier, peu qualifié dans la moitié des cas. Ces différences expliquent en grande partie les écarts élevés de salaires selon le niveau d'études en début de carrière : entre 2021 et 2023, parmi les jeunes salariés sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, les diplômés du supérieur long perçoivent un salaire mensuel net médian de 2 000 euros, contre 1 200 euros pour les peu ou pas diplômés.

La spécialité de formation influence l'insertion professionnelle

De façon moins marquée que le niveau de diplôme, la spécialité étudiée affecte aussi les conditions d'insertion sur le marché du travail. Ainsi, en moyenne entre 2019 et 2023, parmi les actifs titulaires d'un CAP ou BEP, ceux spécialisés dans l'agroalimentaire sont moins touchés par le chômage que ceux ayant étudié le commerce (15 % contre 24 %). Pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, ce taux de chômage varie de 8 % dans l'agriculture, la pêche, la forêt, les espaces verts, à 21 % dans la communication et l'information. Certaines filières répondent à un besoin fort sur le marché du travail de sorte que ce critère supplante le niveau d'études. Par exemple, les diplômés du paramédical et social sont particulièrement peu confrontés au chômage quel que soit leur niveau d'études.

Les jeunes accèdent à leur premier emploi 7 mois en moyenne après leur sortie de formation initiale

Les jeunes ayant terminé leurs études initiales en 2017, interrogés en 2023, ont mis en moyenne 7 mois pour accéder à leur premier emploi, et 19 mois pour accéder à leur premier emploi à durée indéterminée ► **figure 7**. Les jeunes peu ou pas diplômés n'ont accédé à leur premier emploi qu'au bout de 22 mois en moyenne, à leur premier contrat à durée indéterminée qu'au bout de 34 mois. À l'opposé, les diplômés du supérieur ont mis 15 mois en moyenne pour accéder à leur premier contrat à durée indéterminée, et seulement 9 mois pour les diplômés d'écoles de commerce ou d'ingénieurs. L'écart en défaveur des peu ou pas diplômés reste marqué durant les six premières années de vie active. Entre leur sortie d'études en 2017 et l'automne 2023, les jeunes peu ou pas diplômés ont passé en moyenne 17 % de leur temps en emploi à durée indéterminée contre 49 % de l'ensemble des jeunes sortis en 2017, et 39 % de leur temps au chômage contre 17 %. Certaines populations rencontrent des difficultés d'insertion plus fortes en début de vie active à niveau de diplôme équivalent, comme les résidents de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les enfants d'immigrés et les femmes. Là encore, les différences s'observent avant tout chez les moins diplômés.

Parmi les lycéens professionnels sortant de la voie scolaire, l'accès à l'emploi évolue surtout la première année. Par exemple, six mois après leur sortie d'études en 2021, 54 % des sortants d'un BTS par la voie scolaire sont salariés en France dans le secteur privé et 61 % au bout d'un an ► **figure 8**. Ce taux d'emploi n'augmente en revanche que de 4 points au cours de l'année suivante. De même, l'accès à l'emploi augmente rapidement entre six mois et un an pour les sortants d'un baccalauréat professionnel (de 37 % à 47 %) et d'un CAP (de 24 % à 33 %), avant de ralentir [Reist et al., 2025].

► 7. Insertion professionnelle des jeunes sortis de formation initiale en 2017, par niveau de diplôme

Caractéristiques	Diplômés du supérieur	CAP, BEP, baccalauréat ou équivalent	Peu ou pas diplômés	Ensemble des jeunes de la génération 2017
Part des jeunes ayant occupé un emploi au cours... (en %)				
De la première année suivant la fin de formation	97	86	51	87
Des trois premières années	99	92	64	92
Des six premières années	99	95	77	95
Temps d'accès (en mois)				
À l'emploi ¹	4	8	22	7
À l'emploi à durée indéterminée ²	15	23	34	19
Part du temps passé depuis la sortie de formation³ (en %)				
En emploi à durée indéterminée	65	41	17	49
En emploi à durée limitée	20	27	19	23
Au chômage	9	18	39	17

1 Parmi les jeunes ayant eu au moins un emploi au cours de la période.

2 Parmi les jeunes ayant eu au moins un emploi à durée indéterminée au cours de la période.

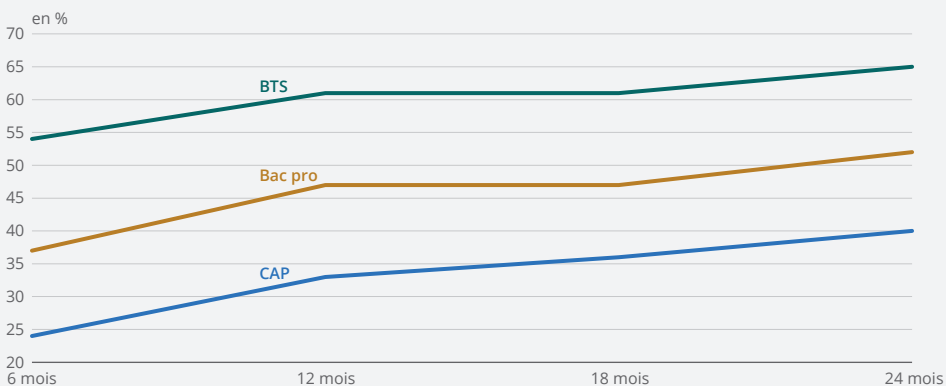
3 Entre la sortie de formation en 2017 et la date de l'enquête à l'automne 2023.

Lecture : En moyenne, les jeunes sortis de formation en 2017 et ayant occupé au moins un emploi avant l'automne 2023 ont mis 7 mois à accéder à cet emploi.

Champ : France, jeunes de la génération 2017 (sortis de formation initiale en 2017).

Source : Céreq, enquêtes auprès de la génération 2017.

► 8. Taux d'emploi salarié dans le secteur privé en France des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS, de 6 à 24 mois après leur sortie d'études en 2021



Lecture : 40 % des lycéens professionnels de CAP sortant d'études en 2021 sont en emploi salarié dans le secteur privé 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : France hors Mayotte, personnes sortant en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat (hors mentions complémentaires qui représentent 2 % des lycéens sortants en 2021), 6 à 24 mois après la fin de leurs études.

Sources : Dares-Depp, Inserjeunes.

Les adultes continuent de se former après la fin de leurs études initiales

En 2022, près de la moitié des personnes âgées de 18 à 69 ans sorties de formation initiale ont suivi au moins une formation au cours des douze derniers mois. Il s'agit en grande partie de formations ne permettant pas l'obtention d'un titre ou d'un diplôme reconnu (formations dites non formelles), souvent à but professionnel (36 % des 18-69 ans). L'accès à la formation est équivalent entre les femmes et les hommes. Il est plus élevé en première partie de vie active (57 % pour les 25-44 ans) et diminue au fur et à mesure que l'âge augmente (20 % pour les 65-69 ans) ► **figure 9**. Il croît nettement avec le niveau de diplôme (75 % des bac+5 ou plus contre 22 % des personnes peu ou pas diplômées).

Il est aussi plus élevé pour les personnes en emploi que pour celles qui se déclarent au chômage et inactives. Les caractéristiques des formations suivies diffèrent selon l'activité des individus à leur entrée en formation : 42 % des formations non formelles à but professionnel suivies par les personnes se déclarant au chômage durent plus de 60 heures, contre 6 % pour celles suivies par des personnes en emploi. Par ailleurs, 65 % des formations suivies par les chômeurs sont à leur initiative et 24 % à celle du service public de l'emploi. Pour les personnes en emploi, elles sont à l'initiative de l'employeur dans 67 % des cas.

Par rapport à 2016, le taux d'accès à la formation à but professionnel est resté stable pour les personnes en emploi, alors qu'il a augmenté pour les chômeurs (+4 points) et les inactifs (+3 points).

► 9. Participation à la formation au cours des douze derniers mois en 2022, tous types de formation confondus

en %

Caractéristiques	Toutes formations	dont formation non formelle à but professionnel
Âge		
18-24 ans	57	42
25-34 ans	57	46
35-44 ans	57	48
45-54 ans	51	43
55-64 ans	35	24
65-69 ans	20	4
Sexe		
Femmes	47	35
Hommes	46	38
Situation sur le marché du travail¹		
Emploi	57	49
Chômage	43	28
Inactivité	21	5
Niveau de diplôme		
Bac+5 ou plus	75	62
Bac+3 ou bac+4	67	54
Bac+2	60	48
Baccalauréat ou équivalent	50	37
CAP, BEP ou équivalent	30	23
Aucun diplôme, brevet des collèges	22	15
Ensemble	47	36

¹ Situation déclarée au moment de l'enquête.

Lecture : En 2022, 57 % des personnes âgées de 18 à 24 ans ayant terminé leurs études initiales ont suivi au moins une formation au cours des douze derniers mois.

Champ : France, personnes âgées de 18 à 69 ans, sorties de formation initiale.

Sources : Insee-Dares, enquête Formation tout au long de la vie 2022-2023.

L'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi s'élargit

La formation des personnes en recherche d'emploi se fait principalement via les conseils régionaux, France Travail (anciennement Pôle emploi) et depuis 2019 par l'intermédiaire du **Compte personnel de formation (CPF)**.

Le nombre d'entrées dans les programmes de formation et d'accompagnement à destination des personnes en recherche d'emploi a doublé par rapport à la période précédant la mise en place du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) en 2018. Toutefois, cette hausse s'explique en grande partie par le recours au CPF [Bucher, Terraz, 2025].

En effet, quel que soit son statut d'activité, il est possible de se former via le CPF en utilisant ses droits acquis. Depuis fin 2019, le compte personnel peut être mobilisé sans intermédiaire. Ce changement a entraîné une augmentation considérable du nombre d'entrées en formation dans le cadre du CPF. Ces dernières ont quadruplé entre 2019 et 2021, pour ensuite se réduire en 2022 (-7 % par rapport à l'année précédente) et plus encore en 2023 (-28 %), avec l'instauration de mesures de régulation et de lutte contre la fraude.

8 % des 18-64 ans ne sont pas formés mais auraient souhaité le faire

En 2022, sur l'ensemble des individus entre 18 et 64 ans, 8 % n'ont pas eu accès à une formation mais le souhaitaient, tandis que 49 % ne souhaitaient simplement pas être formés [Bentoudja, Schianchi, 2025]. Par ailleurs, 8 % des personnes ont bénéficié d'une formation professionnelle au cours des douze derniers mois en souhaitant se former davantage. Les personnes aspirant à la formation sans en obtenir aucune sont surreprésentées parmi celles se déclarant au chômage (20 %), les résidents des départements d'outre-mer (15 %), les 18-24 ans (13 %), les personnes nées à l'étranger (13 %) et les parents de jeunes enfants (10 %). Les raisons expliquant la volonté de suivre une formation diffèrent entre d'une part les personnes formées qui souhaitent se former plus, et d'autre part celles non formées qui y aspirent. Tandis que les premières désirent plutôt améliorer leurs compétences et mieux faire leur travail, les secondes souhaitent principalement évoluer professionnellement. Le manque d'information, ainsi que des difficultés d'ordre familial, professionnel ou financier sont les principaux motifs pouvant expliquer ce souhait insatisfait de formation. ●

Autrices :

Aurore Doms (Depp)

Sonia Makhzoum (Dares)

Serena Rosa (Dares)

Flora Vuillier-Devillers (Insee)

► Définitions

L'indicateur européen de **sortants précoces** mesure la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui sont en dehors de tout système de formation (formelle et non formelle) et qui sont peu ou pas diplômés (niveaux Cite 0 à 2 ; en France, détenant au plus le diplôme national du brevet).

Les personnes **peu ou pas diplômées** sont celles non diplômées ou diplômées au plus du brevet des collèges.

Un **NEET (neither in employment nor in education or training)** est une personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle).

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 29 ans (sous certaines conditions 30 ans ou plus) ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles. La durée du contrat d'apprentissage varie généralement de six mois à trois ans, en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Plus rarement, le contrat peut être à durée indéterminée. L'apprenti perçoit un salaire calculé selon son âge et son ancienneté dans le dispositif. La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des aides de l'État pour l'employeur.

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de France Travail, etc.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans les mois précédents mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non.

Le halo regroupe donc les personnes inactives au sens du BIT (ni en emploi, ni au chômage), mais proches du marché du travail.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Les diplômés de l'**enseignement supérieur long** regroupent les diplômés de niveau bac+3 ou plus.

Le **Compte personnel de formation (CPF)** est un dispositif qui permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir ses droits à la retraite.

Mis en place par la loi sur la formation de 2014, le Compte personnel de formation (CPF) a remplacé le Droit individuel à la formation (DIF).

► Pour en savoir plus

- **Antoine R., Fauchon A., Loiseau C.**, « L'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 », Dares Résultats n° 72, décembre 2023.
- **Bentoudja L., Schianchi H.**, « 8 % des personnes n'ont suivi aucune formation à but professionnel dans l'année alors qu'elles l'auraient souhaité », *in* Formations et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Bucher A., Terraz I.**, « Plan d'investissement dans les compétences : un programme d'ampleur évalué par un dispositif inédit », *in* Formations et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Commission Européenne**, Cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation, octobre 2023.
- **Insee**, « Niveau de diplôme de la population », *in* France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Jounin E., Ndao G., Thao-Khamsing W., Doms A.**, « Depuis 2018, l'apprentissage s'ouvre massivement aux formations du supérieur et des services », *in* Formations et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Louvet A.**, « Formation continue : des dispositifs et un financement transformés par la réforme de 2018 », *in* Formations et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Reist C., Aubry A., Herzberg K., Jounin E.**, « Mesurer précisément l'insertion des sortants de formation initiale : les dispositifs InserJeunes et InserSup », *in* Formations et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Rinallo J., Domens J., Vuillier-Devillers F.**, « Des parcours d'entrée dans la vie adulte diversifiés et marqués par l'influence familiale », *in* Formations et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025.